



DELIBERATION N° 2021-21

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 21 janvier 2021 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2021 de Teréga (transport)

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE, Ivan FAUCHEUX et Jean-Laurent LASTELLE, commissaires.

1. CONTEXTE

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6-II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire.

Le programme d'investissements Teréga pour l'année 2020 a été initialement approuvé par la CRE dans sa délibération du 23 janvier 2020¹. Teréga a soumis à la CRE à mi-année une version révisée de ce programme pour 2020, que la CRE a approuvée dans sa délibération du 22 juillet 2020². La CRE a par ailleurs demandé à Teréga de présenter, pour juin 2021, un bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements.

Teréga a transmis à la CRE son programme d'investissements pour l'année 2021 le 30 octobre 2020. Teréga demande notamment l'approbation de dépenses d'études pour un projet de remplacement de canalisations (Ondes-Albi), pour un montant de 4,2 M€.

Teréga a été auditionné par la CRE le 14 janvier 2021.

La présente délibération a pour objet :

- l'approbation du programme d'investissements de transport de gaz de Teréga pour l'année 2021 ;
- l'approbation des nouveaux projets et programmes pluriannuels.

¹ Délibération de la CRE du 23 janvier 2020 portant approbation du programme d'investissements de transport de gaz pour l'année 2020 de Teréga

² Délibération de la CRE du 22 juillet 2020 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2019 et portant approbation du programme d'investissements 2020 révisé de Teréga (transport)

2. PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DE TEREGA POUR L'ANNEE 2021

Pour l'année 2021, Teréga présente un programme d'investissements qui s'élève à 103,0 M€. Ce budget est en hausse de 8 % par rapport au budget révisé pour l'année 2020, qui s'élevait à 95,7 M€, niveau inférieur à celui initialement prévu en raison de l'impact de la crise sanitaire sur l'avancée des projets de Teréga. Le budget 2021 présente une baisse des dépenses de développement du réseau principal (en raison de l'aboutissement des grands projets liés à la fusion des zones), compensée par une hausse des dépenses de raccordement et de sécurité.

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2021 est la suivante :

M€	Demande 2021	Révisé 2020 (hors effet « Covid »)	Révisé 2020 (avec effet « Covid »)
Développement du réseau principal	0,7	5,2	N.A
Renforcement du réseau régional	0,1	0,4	N.A
Sécurité et maintien	72,3	70,9	N.A
Raccordements	4,1	1,2	N.A
Recherche et innovation	2,3	2,3	N.A
Investissements généraux	23,5	21,1	N.A
TOTAL	103,0	101,1	95,7

Les comparaisons de la présente délibération sont effectuées entre les dépenses demandées par Teréga pour l'année 2021 et le dernier budget pour 2020 approuvé par la CRE, soit le révisé 2020 transmis à mi-année. En l'absence de répartition par finalité des dépenses révisées 2020 avec effet « Covid », l'exercice d'analyse par finalité ci-dessous est effectué en comparant le budget 2021 au budget révisé 2020 hors effet « Covid ».

La CRE analysera les écarts entre les dépenses d'investissements définitives pour 2020 et le programme révisé approuvé en juillet 2020 dans le cadre de l'exercice du bilan à mi-année qu'elle réalisera mi-2021.

2.1 Investissements de développement du réseau principal

Les dépenses relatives aux projets de développement du réseau principal s'élèvent à 0,7 M€, contre 5,2 M€ en 2020. Cette baisse correspond à l'achèvement des travaux des projets Gascogne-Midi et AGU.

2.2 Investissements liés au renforcement du réseau régional

Les dépenses liées au renforcement du réseau régional sont également en forte baisse, à 0,1 M€ contre 0,4 M€ en 2020, en raison, comme pour les investissements de développement, de la fin des grands projets initiés sur le réseau.

2.3 Investissements liés aux projets de sécurité et maintien

Les travaux de sécurité et maintien restent le principal poste de dépenses d'investissements de Teréga. Après une augmentation importante des dépenses entre 2019 et 2020, le budget se stabilise en 2021 (en hausse de 2 % par rapport à l'année précédente). Les projets concernés visent à renouveler diverses installations du réseau, notamment les canalisations et les postes.

Les dépenses liées à ces projets pour 2021 évoluent en cohérence avec leur niveau de maturité :

- hausse des dépenses des projets Mont-Ogenne (4,8 M€ en 2021) et Vianne (6,8 M€) qui entrent en phase de réalisation en 2021 ;
- baisse des dépenses des projets Galgan-Aurillac (2,1 M€ en 2021), Lacq-Lussagnet (0,9 M€), PS Urgosse (0,7 M€) et Trois-Villes (1,5 M€), qui sont en fin de réalisation.

Par ailleurs, les dépenses des programmes de sectionnement (11,7 M€ en 2021), compression (6,6 M€) et installations annexes (3,6 M€) sont en hausse par rapport à 2020, en raison du passage de plusieurs projets de la phase d'études à la phase de travaux.

2.4 Investissements liés aux raccordements

Les dépenses liées aux raccordements effectués par Teréga sont en hausse de 2,9 M€. Comme pour la finalité précédente, cette hausse est liée à l'avancée des projets.

2.5 Investissements liés à la Recherche et Développement (R&D)

Les dépenses d'investissement liées à la R&D sont estimées à 2,3 M€ pour 2021, montant équivalent au budget révisé 2020. La ventilation par thématique de recherche pour l'année 2021 est la suivante :

k€	Demande 2021	Révisé 2020
Intégration des réseaux et <i>Smart Grids</i>	203	536
Nouveaux gaz	785	464
Contrôle des GES et efficacité énergétique	868	925
Performance et sécurité opérationnelles	436	412
TOTAL	2 291	2 337

Les dépenses liées à l'intégration des réseaux et aux *Smart Grids* sont en baisse, avec l'arrivée à terme du projet Jupiter 1000 en 2021. Le lancement des travaux du projet Solidia fait en revanche augmenter celles liées aux nouveaux gaz.

2.6 Autres dépenses d'investissements

Les investissements généraux (dépenses consacrées aux systèmes d'information, à l'immobilier et aux dépenses de matériels) sont estimés à 23,5 M€ pour 2021, en hausse de 11 % par rapport à 2020. Les dépenses liées au système informatique sont en baisse de 2,2 M€, tandis que celles liées à l'immobilier augmentent de 4,7 M€ (travaux sur le site du siège de l'opérateur et programme immobilier sur les bâtiments en territoire, sur lesquels la CRE s'est prononcée dans sa délibération du 22 juillet 2020).

3. ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS

3.1 Conséquences de la crise sanitaire

L'opérateur relève deux types d'impact de la crise sanitaire sur ses dépenses d'investissements : un décalage des dépenses lorsque des projets ont été retardés et une augmentation du coût à terminaison de certains projets, justifiée par des dépenses imprévues (mise en sécurité puis reprise des chantiers, mise en œuvre des nouvelles règles sanitaires). L'estimation chiffrée de ces impacts par Teréga est cependant encore préliminaire.

La CRE rappelle qu'elle réalisera par ailleurs un exercice d'analyse des conséquences économiques, organisationnelles et financières de la crise sanitaire sur l'activité des opérateurs régulés au premier semestre 2021.

3.2 Principaux projets d'investissements

La date de mise en service du projet de sécurité et maintien de Capens-Pamiers, qui consiste en la reconstruction d'une canalisation, est toujours fixée à septembre 2021 conformément au calendrier initial. Le coût à terminaison, que Teréga avait revu à la hausse à l'occasion de l'exercice de mi-année (cf. délibération du 22 juillet 2020), est stable à 44,7 M€, soit environ 50% de plus que le budget cible fixé par la CRE (29,7 M€).

Par ailleurs, certains des projets de sécurité et maintien ont vu leurs coûts à terminaison légèrement augmenter depuis juillet 2020. Il s'agit des projets Lacq-Lussagnet (+0,1 M€ en raison des surcoûts liés à la crise sanitaire), Galgan-Aurillac (+0,4 M€ liés à des travaux supplémentaires et à l'impact de la crise sanitaire), Trois-Villes (+0,4 M€ en raison des surcoûts liés à la nature du terrain et à la crise sanitaire) et Cubzac (+0,2 M€ liés à des dommages domaniaux supplémentaires). Les coûts des autres projets de sécurité et maintien dont les budgets sont compris entre 5 et 20 M€ sont en ligne avec ceux présentés en juillet 2020.

4. ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES DEMANDES D'APPROBATION POUR DE NOUVEAUX PROJETS ET PROGRAMMES

4.1 Dépenses d'études pour le projet Ondes-Albi

Teréga demande l'approbation de dépenses pour réaliser les études préliminaires du projet Ondes-Albi, pour un montant de 4,2 M€, dont 0,3 M€ en 2021. Ce projet a pour objectif de reconstruire les ouvrages situés entre Ondes et Albi, afin de traiter l'altération et le décollement du revêtement sur les canalisations concernées. Le budget total du projet est estimé à ce stade à 68 M€ par l'opérateur, et sa mise en service est prévue en 2026.

La CRE constate que les travaux répondent à des besoins de sécurité importants et approuve les dépenses d'études prévues par Teréga. La CRE se prononcera sur l'approbation du projet dans son ensemble une fois les études assez avancées pour disposer d'un budget et d'une solution technique stabilisés, et avant tout engagement de dépenses de réalisation par Teréga.

4.2 Achat de terrain pour la phase 2 du projet Impulse 2025

Dans sa délibération du 11 juillet 2019 relative au budget révisé 2019 de Teréga³, la CRE avait validé la phase 1 du projet Impulse 2025. Ce projet vise à identifier les configurations optimales d'un système multiénergies sur les installations de Teréga, afin de mieux gérer l'impact environnemental de l'entreprise. La phase 1 consiste à développer un outil d'optimisation et de modélisation pour identifier les configurations optimales d'un système multiénergies sur la période 2019-2021. Un partage des coûts avec des partenaires a été décidé.

Dans sa délibération du 23 janvier 2020, la CRE avait approuvé les dépenses d'études de la phase 2 du projet (brique « CO₂Meth »), dont les coûts sont également partagés entre l'opérateur et ses partenaires. L'objectif de la phase 2 est d'évaluer les problématiques d'injection sur le réseau de transport de gaz issu de méthanisation et d'hydrogène vert (contrôle de la qualité du gaz, intégrité des réseaux, gestion des nouveaux flux) et d'étudier la performance technico-économique de la technologie au sein d'un système multiénergies.

Teréga indique avoir terminé les études préliminaires et lancé des études de détails qui lui permettront de présenter le budget consolidé de la phase 2 à la CRE pour validation fin 2021. L'opérateur demande cependant dès à présent l'approbation des dépenses pour l'achat d'un terrain pour installer le démonstrateur, pour un montant de [confidentiel], dont [confidentiel] financés par l'ATRT.

La CRE constate que les études visant à confirmer la pertinence de la phase 2 du projet ne sont pas encore finalisées, et que Teréga n'est donc pas en mesure de lui transmettre les éléments nécessaires à l'approbation des dépenses de réalisation pour ce projet. En conséquence, elle n'approuve pas les dépenses d'achat du terrain prévues par l'opérateur.

³ Délibération de la CRE du 11 juillet 2019 portant décision sur bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2019 de Teréga

DECISION DE LA CRE

En application des dispositions des articles L.134-3 et L.431-6-II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie pour approbation. Dans le cadre de cette délibération, la CRE approuve le programme d'investissements 2021 de Teréga, ainsi que les nouveaux projets et programmes pluriannuels présentés par l'opérateur.

Approbation du programme d'investissements 2021

Pour l'année 2021, la CRE approuve le programme d'investissements de Teréga, dont le budget demandé s'élève à 103,0 M€, à l'exclusion des [confidentiel] liés à l'achat d'un terrain pour la phase 2 du projet Impulse 2025. Le programme d'investissements autorisé pour 2021 s'élève ainsi à 102,8 M€, et se répartit de la façon suivante :

M€	Demande 2021	Autorisation 2021
Développement du réseau principal	0,7	0,7
Renforcement du réseau régional	0,1	0,1
Sécurité et maintien	72,3	72,3
Raccordements	4,1	4,1
Recherche et innovation	2,3	2,1
Investissements généraux	23,5	23,5
TOTAL	103,0	102,8

Approbation de nouveaux projets

La CRE approuve les dépenses d'études pour le projet Ondes-Albi, pour un montant de 4,2 M€, dont 0,3 M€ en 2021.

L'approbation de ce programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification de ce programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La CRE prend acte de la première évaluation par Teréga de l'impact de la crise sanitaire sur ses dépenses d'investissement. Elle réalisera un exercice d'analyse des conséquences économiques, organisationnelles et financières de la crise sanitaire sur l'activité des opérateurs régulés au premier semestre 2021.

La CRE demande à Teréga de lui présenter, avant le mois de juillet 2021, un bilan d'exécution intermédiaire de la présente décision, comprenant notamment un point d'avancement des principaux projets engagés.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Teréga. Elle sera par ailleurs transmise à la ministre de la transition écologique ainsi qu'au ministre de l'économie, des finances et de la relance.

Délibéré à Paris, le 21 janvier 2021

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean-François CARENCO

ANNEXE – SUIVI DES PRINCIPAUX PROJETS DE TEREGA

Projet	Date de la délibération d'approbation	Date de la délibération fixant le budget-cible	Budget initial	Budget cible	Coût à terminaison	Date de mise en service
Renforcement compression d'AGU	15 décembre 2016	15 décembre 2016	25,5 M€	25,5 M€	23,1 M€	2021
Gascogne-Midi	7 mai 2017	30 octobre 2014	152,0 M€	152,0 M€	162,8 M€	2018
Reconstruction de Capens-Pamiers	13 juillet 2017	15 février 2018	29,7 M€	29,7 M€	44,7 M€	2021
Vianne	22 juillet 2020	26 novembre 2020	16,4 M€	18,6 M€	18,6 M€	2022
Rion des Landes	15 décembre 2016	Non concerné	17,5 M€	Non concerné	18,5 M€	2019
Mont-Ogenne	20 décembre 2018	Non concerné	16,3 M€	Non concerné	16,9 M€	2022